



2026

OBERHERGHEIM - FLASH INFOS

Recensement de la Population 2026 : Passage des agents recenseurs à votre rencontre !

Dans le cadre du recensement de la population, qui aura lieu du **jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026**, la commune a le plaisir de vous présenter les **trois agents recenseurs** qui interviendront prochainement dans le village.



Isabelle KRETZ



Sabine MACHER



Jean-Marie MARTY

Ces agents, mandatés par la commune et formés à cette mission, seront chargés de recueillir les informations nécessaires au recensement des habitants. Leur présence est essentielle au bon déroulement de cette opération nationale, menée en partenariat avec l'INSEE. Ils seront munis d'une **carte officielle**.

Pourquoi le recensement est-il important ?

Le recensement permet de connaître précisément la population de la commune. Les données collectées servent notamment à :

- Adapter les services publics (écoles, transports, équipements),
- Déterminer les dotations financières versées à la commune,
- Mieux répondre aux besoins des habitants.

Quel sera le rôle des agents recenseurs ?

Les agents recenseurs se rendront **au domicile des habitants** afin de :

- Distribuer les documents de recensement comme la notice internet et fournir les codes pour remplir le formulaire en ligne.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne.

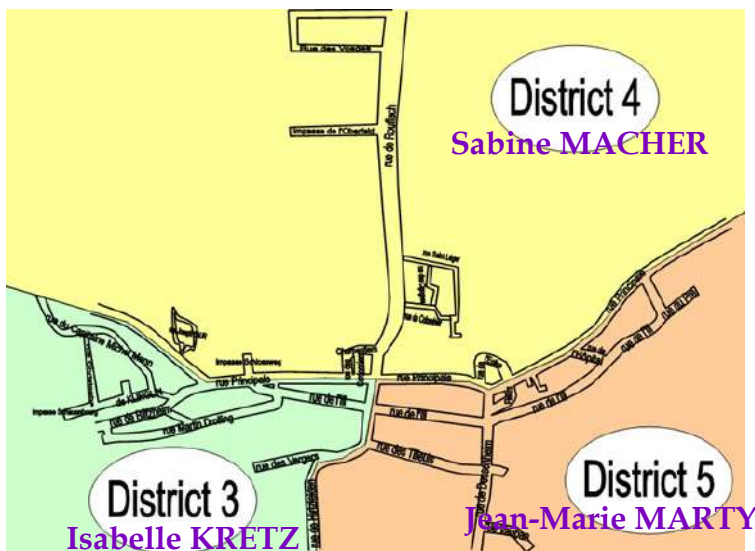
Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

- Expliquer la démarche et répondre aux questions et si besoin aider pour remplir la version papier,
- Vérifier que toutes les personnes du foyer ont bien été prises en compte.

A noter que se recenser en ligne est gratuit, simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique et plus responsable pour l'environnement !

Ils sont tenus au **secret professionnel** et toutes les informations recueillies sont strictement **confidentielles**. Aucune donnée personnelle ne sera divulguée.

Nous remercions par avance les habitants pour leur accueil et leur coopération, qui contribuent directement au bon développement de notre village. Pour toute question, vous pouvez contacter la mairie.





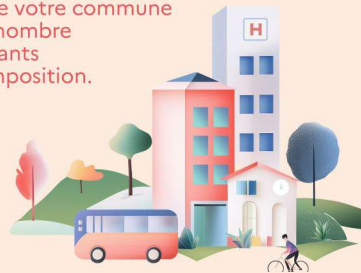
Le recensement de la population, c'est utile pour tous !

Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...



Le recensement de la population, c'est utile pour toutes les communes !

Le budget de votre commune dépend du nombre de ses habitants et de sa composition.



Le recensement de la population, c'est gratuit !

Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



Le recensement, c'est sûr !

Vos données sont protégées : seul l'Insee y a accès, et est tenu au secret statistique.



Comment me recenser ?

Vous recevrez chez vous le nécessaire pour remplir le questionnaire en ligne ou sur papier.

Vous vous absentez durant le recensement de la population ?

Contactez votre mairie et demandez une notice internet pour vous recenser en ligne.

Le recensement par internet, c'est simple !

Recensez-vous en ligne, et gagnez du temps.

🔍 le-recensement-et-moi.fr



Vous vivez à plusieurs endroits au cours de l'année ?

Vous êtes recensé(e) dans la commune de votre résidence principale.



Vous vous absentez durant le recensement de la population ?

Contactez votre mairie et demandez une notice internet pour vous recenser en ligne.



Étudiants, le recensement vous concerne aussi !

Transports, logements, équipements sportifs et culturels... c'est utile pour vous aussi. Si vous occupez un logement du fait de vos études, vous devez y être recensé(e) en résidence principale.

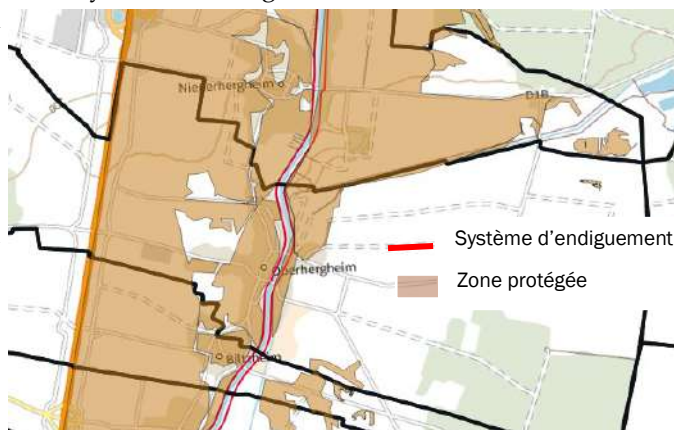


Information - Protection contre les inondations

Notre commune est exposée au risque d'inondation de l'Ill et bénéficie, en partie, de la protection apportée par les digues. La réglementation a évolué : on parle désormais de système d'endiguement, c'est-à-dire un ensemble d'ouvrages de protection (digues, murs, routes en remblais...). Pour chaque système, il est obligatoire de définir la zone protégée ainsi que le niveau de protection, autrement dit jusqu'à quel niveau de crue ces ouvrages sont efficaces.

Le Syndicat Mixte de l'Ill est compétent pour la gestion des inondations.

Il assure l'entretien des ouvrages en collaboration avec RIVIÈRES de Haute-Alsace.



LA DIGUE



1 Crête de digue supportant généralement une piste. 2 Talus de digue : talus aval côté ZP, talus amont côté eau. 3 Berge. 4 Pied de digue. 5 Protection anciennes : perré, lauzes...

Sur notre secteur, les dernières études réalisées dans le cadre du classement réglementaire, ont permis de délimiter la zone protégée comme l'illustre la carte ci-contre.

Ces ouvrages jouent un rôle de protection contre les inondations, mais leur bon fonctionnement repose aussi sur une gestion rigoureuse. Or leur fonction est parfois mal connue : certaines digues sont aménagées ou utilisées par les riverains (plantations, escaliers, dépôts divers...), ce qui peut altérer leur efficacité et compliquer leur entretien. Il est donc essentiel de préserver collectivement l'état de ces digues.



En cas d'inondation, la commune a la charge de la surveillance des digues.
Si vous souhaitez contribuer à cette mission, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Enfin, certaines digues sont situées sur des terrains privés. Si vous êtes concerné, merci de prendre contact avec RIVIÈRES de Haute-Alsace au 03 68 07 02 80 pour régulariser la situation et éviter tout litige.



Chers parents,

La campagne d'inscription de l'année 2026/2027 du périscolaire « L'ill aux enfants » à Oberhergheim aura lieu du lundi 2 février au vendredi 13 février 2026.

La fiche de recensement des besoins vous sera envoyée par mail pour les familles dont les enfants ont fréquenté la structure en 2025/2026.

Et pour les nouveaux, le dossier doit être retiré dès le lundi 2 février au périscolaire.

Clôture des inscriptions
le 13/02/2026

Merci et à bientôt !
L'équipe de direction du périscolaire

Vive Demain !



Boîtes aux lettres



Merci de bien vouloir **vérifier que votre nom figure bien de manière visible et lisible sur votre boîte aux lettres.**

Cela facilitera le travail des agents de la Poste, des livreurs ainsi que du personnel communal en charge de la distribution dans le village.

En cas de déménagement, pensez à retirer votre nom.

Corinne SICK et son équipe vous adressent leurs vœux les plus sincères de santé, de sérénité et d'espoir.

Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les

Dimanches 15 mars et 22 mars 2026

Pour pouvoir voter vous avez :

- ◇ jusqu'au **mercredi 4 février 2026 inclus** pour vous inscrire sur les listes électorales via le site : <https://www.service-public.fr> ou
- ◇ jusqu'au **vendredi 6 février 2026 inclus** en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Avis aux nouveaux habitants, signalez vous en mairie

Arriver dans un nouveau village, c'est découvrir un nouvel environnement, une identité propre à la commune.

Vous venez de vous installer à Oberhergheim, ou vous avez simplement changé de rue, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.



JANVIER

Lun 19 Bus France Service de 13h30 à 16h30 – Mairie

Sam 31 1^{ère} représentation de la pièce de théâtre D'Flitterwucha à 20h à la salle des fêtes association Ell Damm Theater

Chorale Les réservations pour le nouveau spectacle sont ouvertes.

(<https://chorale-oberhergheim.fr/>)

Dates : Samedi 14/03 : 20h et Dimanche 15/03 : 14h30
Samedi 21/03 : 20h et Dimanche 22/03 : 14h30

FÉVRIER

Dim 1 Commémoration de la Libération de notre village dépôt de gerbes au Monument aux morts suivi de la cérémonie à Biltzheim

Dim 1 Représentation de théâtre à 14h30 - salle des fêtes organisée par l'association Ell Damm Theater

Dim 8 Assemblée Générale de l'association de pêche à 14h au Club house du tennis

Représentation de théâtre organisée par l'association Ell Damm Theater

Ven 6 à 20h - salle des fêtes

Sam 7 à 20h - salle des fêtes

Sam 14 à 20h - salle des fêtes

Dim 15 à 14h30 - salle des fêtes

Ven 20 à 20h - salle des fêtes

Lun 16 Bus France Service de 13h30 à 16h30 – Mairie

MARS

Dim 1er Livraison de choucroute à domicile organisée par l'UNC

Ven 13 ou 20 Marché de Printemps (date à venir) organisé par l'APEC

Mar 24 Collecte de sang de 16 à 19h30 – salle des fêtes organisée par l'amicale des donneurs de sang

Sam 28 Carnaval des enfants suivi de la crémation du bonhomme hiver et d'une collation à la salle multi-activités RDV à 14h – Atelier communal

Sam 28 Collecte SPA de 9h à 13h – devant la caserne des pompiers organisée par Valérie KELLER

Dim 29 Sentier du Lièvre de Pâques à partir de midi salle multi-activités organisé par le comité des fêtes

MAIRIE

Adresse provisoire :
30 rue de l'ill
(Officielle 72 rue Principale)
68127 OBERHERGHEIM

Horaires d'ouverture :

Lundi 17h-19h
Mardi à vendredi 10h-12h
03 89 49 45 05
mairie@oberhergheim.fr

Directeur de publication :
Corinne SICK

Rédacteurs :

Stéphanie KARRER,
Line HAEGY,
Sabine TRAWALTER,
Stéphanie MEY,
Philippe LAPP,
Agnès LICHTLÉ,
Vanessa SUTTER

N° ISSN 3001-4700